

Charte Union Saint-Grégoire Basket

Être licencié du club Union Saint Grégoire Basket, c'est, pour le jeune et ses parents, adhérer au projet et valeurs du club : plaisir de jouer, attitude sportive, engagement associatif des jeunes et des familles.

1. LES ENGAGEMENTS DU JOUEUR

11. Présence obligatoire et participation active aux entrainements de sa catégorie

Le joueur doit être prêt pour l'horaire d'entrainement : tenue adéquate, chasuble d'entrainement, chaussures de sport propres (réservées à la salle) et gourde identifiable. Les joueurs sont ponctuels, assidus et actifs en séance. Ils donnent d'eux-mêmes pour progresser seul et en groupe, dans un bon état d'esprit sportif.

Le joueur présent qui a une douleur en cours prévient l'entraineur en début de séance pour moduler les exercices.

Les joueur qui est absent doit signaler son absence en amont de la séance sur le whatsapp d'équipe.

12. Présence obligatoire et validations des matchs de son équipe

A partir de la catégorie U11, chaque joueur engagé dans une équipe est convoqué sur la durée du championnat pour 20 matchs par an soit 5 allers et 5 retours sur chacune des 2 phases (oct-dec, janv-mai). La présence du joueur est primordiale pour progresser individuellement, mais aussi ses co-équipiers et l'équipe.

En U9, il y a 8 rencontres par équipe sur des plateaux de novembre à mai.

Pour chaque match, le joueur se présente à l'heure et au point de RDV fixé, avec les équipements nécessaires : tenue club orange remise par le coach au 1^{er} match (maillot + short), chaussures propres dans un sac, gourde, serviette éventuelle. La tenue est à laver par le licencié lui-même après chaque match et à restituer au coach au dernier match de la saison (sauf pour les U9 où les tenues sont données/reprises à chaque match)

Les convocations se font sur le whatsapp d'équipe et chaque joueur doit y répondre pour le mardi soir, cf §23.

13. Participation obligatoire aux tables et arbitrages du club

A partir de la catégorie U11, lorsque le match a lieu à domicile, les joueurs sont convoqués tour à tour en binôme encadré par le club soit pour tenir la table soit pour arbitrer un autre match que le leur, généralement avant/après le leur. Ces participations font partie intégrante de l'engagement du jeune dans le championnat. Sans cette participation des jeunes, le championnat n'est pas organisable. Un jeune qui ne respecte pas ce point s'expose à des sanctions de la part du club.

Les convocations se font par mail, et chaque joueur doit y répondre pour le mardi soir, cf § 24.

- 14. **Entraide d'équipe**: le club se réserve le droit de demander (ou non) à des joueurs de venir en renfort d'une autre équipe, principalement pour les équipes qui auraient des joueurs blessés compromettant la tenue de rencontres. L'absentéisme des joueurs dans une équipe n'est pas un motif d'entraide, chaque équipe doit se mobiliser.
- 15. Respect des règles, Fair-Play, Attitude Sportive : dans toute situation, à la salle comme à l'extérieur, le joueur doit se rappeler qu'il représente le club et ses valeurs. Il doit respecter les règles et les personnes participantes :



entraineur, coach, coéquipiers, adversaires, arbitres, responsables de salle/table/marque, et tous les bénévoles du club sous peine de sanction par le club d'origine ou le club adverse.

2. LES ENGAGEMENTS DU JOUEUR MAJEUR ET DES PARENTS DU JOUEUR MINEUR

21. Connaissance et adhésion au projet global du club

- Lors de l'inscription, les parents prennent connaissance avec le jeune du projet et des valeurs du club, détaillés dans la charte. Le paiement de la licence vaut adhésion aux règles.
- A la reprise en septembre, le jeune et ses parents sont présents pour l'évènement « lancement de saison » où sont diffusées l'organisation du club pour l'année et les consignes pour la saison de championnat.

22. Respect du projet technique, des intervenants, attitude sportive

- Toute l'année, les parents s'engagent à respecter les choix techniques et organisationnels des entraineurs et du club (constitution des équipes, plannings d'entrainement et matchs, règles internes et sanctions éventuelles).
- Lors des matchs, les parents respectent les décisions des intervenants en toutes circonstances: coach, responsable de salle, marqueurs, arbitres, encadrants, a fortiori quand ce sont des jeunes en responsabilité.
 Chacun a droit à la formation progressive et à l'erreur. Les familles doivent garder en tête que le basket est avant tout un jeu qui demande nombre d'apprentissages progressifs par les jeunes, techniques de jeu mais aussi état d'esprit du joueur.
- Les parents doivent eux-mêmes rester bon public dans les gradins. Le plaisir de jouer, l'endurance sportive et l'esprit d'équipe sont à encourager par les familles, dans la victoire comme dans la défaite, en individuel comme dans le collectif.

23. Suivi du calendrier des matchs et réponse aux convocations joueurs sur le whatsapp d'équipe

A partir de U11, le calendrier des matchs établi par la fédération est disponible à chaque début de phase (phase 1 oct-déc, phase 2 janv-mai) sur le site de la fédération : https://resultats.ffbb.com/organisation/25cc.html en sélectionnant la catégorie et l'équipe du joueur.

Comme dit en §12, chaque semaine qui précède un match la présence de chaque joueur doit être confirmée rapidement sur le whatsapp d'équipe et <u>au plus tard le mardi soir</u> : cliquer sur la convocation et envoyez 4/?

Ceci valide la tenue du match pour l'équipe, l'équipe adverse et le club organisant la rencontre.

24. Participation des jeunes aux table-arbitrage du WE à domicile et validation des mails de désignations

A partir de U11, comme dit au §13, les jeunes jouant à domicile assurent des tables et arbitrages pour les autres équipes jouant à domicile, dont le planning est détaillé sur le site du club au fur et à mesure des WE (https://usg-basket.com/matchs). Ce site reporte aussi les missions de bénévolat à assurer par les familles, cf §25.

Les jeunes sont désignés en table ou arbitrage la semaine qui précède le match par mail individuel. Ils doivent impérativement valider ces désignations par retour du mail au club <u>au plus tard le mardi soir</u> (envoyer OUI), ce qui valide les rencontres de toutes les équipes.



Si le jeune est empêché (maladie ou blessure), la famille doit trouver elle-même un remplaçant dans l'équipe du jeune et l'indiquer par mail (envoyer NON + nom du remplaçant dans la liste déroulante). Bien entendu, le jeune devra effectuer une désignation du même type rapidement sur une date à suivre.



25. Participation des familles à la tenue du championnat le WE

Sur la phase de championnat, chaque famille est sollicitée pour participer régulièrement, en accompagnant l'enfant et son équipe sur diverses missions. Sans cette participation pro-active de chaque famille, la tenue des rencontres est compromise. **Les missions à assurer** dans les équipes en plus du coaching, sont :

- <u>1 parent Responsable de Whatsapp d'équipe (pour l'année)</u>: en début de saison, chaque équipe doit
 prévoir un responsable whatsapp, qui peut-être le coach s'il le souhaite ou un autre parent. Ses missions :
 - o En début de saison, il publie la liste nominative des maillots distribués par le coach.
 - o En début de phase, il établit et publie un calendrier de co-voiturage.
 - o En cours de saison,
 - Il publie les convocations aux matchs sur le whatsapp d'équipe en temps et en heure : au plus tôt le samedi une fois le match précédent terminé, et au plus tard le dimanche soir.
 - Il s'assure que toutes les présences des joueurs sont retournées sur whatsapp le mardi soir au plus tard. Si le nombre de joueurs est juste ou insuffisant pour la rencontre, il en informe le club sur le groupe coach dès le mercredi matin.
 - A titre informatif, il peut reporter sur un 2^{ème} messages les désignations table/arbitrage des jeunes de son équipe et sur un 3^{ème} les pot-buvette/co-voiturage des familles mais elles sont déjà reçues par les familles par mail et devront être retournées impérativement par mail.
 - Il est un relai du club pour l'organisation ou la communication
- Au moins 2 parents pour être tour à tour Responsables de Salle sur chaque match à domicile (5*2h chacun): en début de saison, chaque équipe doit prévoir au moins 2 adultes majeurs pour accompagner tour à tour le bon déroulement, des 10 matchs joués à domicile par l'équipe, principalement la sécurité et le maintien d'une ambiance de match positive tout au long de la rencontre (pas besoin d'être basketteur, cf. consignes sur fiche responsable de salle). Ces personnes seront convoquées pour chaque domicile par un mail du club à retourner validé.
- <u>2 parents présents sur chaque match à domicile pour pot/buvette (10*2 personnes*2h)</u>: des binômes de parents doivent assurer à tour de rôle une présence du début à la fin du match de leur enfant et seront convoqués pour chaque domicile par un mail du club à retourner validé. Missions:
 - Apporter chacun un gâteau de 12 parts (maison ou acheté) pour le pot final servi aux 2 équipes de joueurs et intervenants du match. Le club fournit les verres et 2 boissons.
 - servir le pot et terminer par un nettoyage (table, sol si besoin).
 - tenir la buvette du début à la fin du match de leur enfant. La 1^{ère} équipe de la journée en salle H met en place le kit buvette. La dernière équipe de la journée le range (cafetière nettoyée). La caisse est transmise d'une équipe à l'autre (cf. planning) ou au service civique.
- <u>3 voitures en covoiturage pour chaque match à l'extérieur (10*3 personnes *3h)</u>: les familles doivent assurer tour à tour le co-voiturage de l'équipe de leur enfant, à hauteur de 3-4 co-voiturages/an. Chaque famille doit prendre son tour sur le planning proposé par whatsapp et en cas d'empêchement ponctuel échanger son tour en **en autonomie**.



26. Participation à la vie du club et engagement associatif des familles

En dehors des 2 entraineurs salariés et du service civique, le club est administré uniquement grâce au bénévolat de parents. Chaque famille de licencié est invitée à soutenir le club dans toutes les autres tâches associatives :

- o coacher une équipe seul ou en binôme
- o participer à l'année ou ponctuellement aux tâches du club : secrétariat, planning, gestion technique, gestion logistique, communication, trésorerie et sponsors.
- o soutenir les besoins de financement du club : bénévolat pour les évènements sportifs et festifs, aide pour la recherche de partenaires et sponsors

3. LES ENGAGEMENTS DU CLUB ET DES ENTRAINEURS

L'association Union Saint-Grégoire Basket organise pour ses licenciés des entrainements et des matchs en accord avec les règles de la Fédération Française de Basket-Ball et du Comité d'Ille et Vilaine. Il enseigne les fondamentaux individuels et collectifs du basket dans le respect des règles du jeu, de l'arbitrage, et du fair-play (respect des participants : basketteurs, encadrants, parents, public).

Le plaisir de jouer, l'attitude sportive et l'engagement associatif des jeunes et des familles sont des valeurs fortes.

Ces activités ont lieu majoritairement dans les locaux du Cosec salle H et H', qui sont détenus et entretenus par la Mairie et partagés avec d'autres associations sportives. Aussi, le club et les licenciés sont responsables du maintien en état des locaux, et tout dysfonctionnement est à remonter aux encadrants. La présences des jeunes dans les locaux, en dehors des plannings prévus et/ou l'absence d'adulte encadrant, est strictement interdite.

31. Diffusion d'un projet sportif

Le club, au travers de ses entraineurs et avec l'aide de la commission sportive, applique le projet sportif défini pour chaque catégorie de joueurs. Il accompagne chaque joueur/joueuse dans sa progression individuelle, et chaque catégorie et équipe dans sa progression collective. Il reste disponible et à l'écoute des joueurs et des familles.

- i. En début d'année, le club diffuse son projet sportif aux licenciés et à leurs familles, qui concerne :
 - 1. La formation et l'encadrement des joueurs de chaque catégorie
 - 2. La formation et l'encadrement des jeunes à la table et à l'arbitrage
 - 3. La formation et l'encadrement des coachs des équipes engagées
- ii. En début d'année et tout au long de la saison, le club diffuse le planning technique de l'année : entrainements, stages, autres actions formatrices par catégorie. Ce planning eut être amené à évoluer ponctuellement en fonction des disponibilités de salle, d'entraineurs ou de bénévoles. En ce cas, le club prévient les familles au plus tôt et propose une solution alternative si possible.
- iii. En début de saison, le club diffuse les règles du championnat. Il définit également la composition de l'équipe où le jeune va évoluer, valide les coachs d'équipe et les éventuels référents de USG BASKET – Saison 2024/2025



catégorie. Le club a un droit de regard et de modération sur les WhatsApp mis en place pour les équipes.

32. Organisation des rencontres de championnat

Tout au long du championnat, le club organise la tenue des rencontres planifiées par la fédération pour toutes les équipes du club et les diffuse sur son site https://usg-basket.com/matchs.

Ceci regroupe la gestion de salle, de matériel et de personnel, ainsi que les désignations des jeunes pour table et arbitrage, et les désignations des parents pour Buvette/pot de match et co-voiturage.

Le cas échéant, le club prévient ses équipes, les équipes et les clubs adverses en cas de changement (de lieu, de date) ou d'annulation de la rencontre (forfait).

33. Engagement associatif local

Le club propose également aux basketteurs, jeunes et moins jeunes, de s'engager plus avant en fonction de leur intérêt : se former pour être arbitre club ou arbitre départemental, encadrer des plus jeunes à l'année en binôme jeune/adulte ou jeune/jeune, participer ponctuellement avec l'entraineur à des actions sur le terrain (entrainements, ateliers, stages, tournois). Chaque jeune peut être force de proposition au sein du club.

34. Evènements départementaux et culture basket

En dehors des activités internes, le club relaye les actions basket du comité d'Ille et Vilaine et d'autres clubs sur son territoire telles que : journée de formation à l'arbitrage, journée de formation des coachs, stages secteur, fête du mini-basket, challenges et tournois locaux, matchs d'intérêt, etc.

35. Fonctionnement associatif

Le club fonctionne sous mode associatif, grâce à l'énergie de ses bénévoles et à la trésorerie issue des actions mises en place par les bénévoles.

La tenue d'évènements sportifs et festifs, **ne pourra être mise en œuvre qu'avec l'engagement de chacun**. Aussi, tous les licenciés et leurs familles sont invités à proposer leurs services à l'une ou l'autre des commissions : secrétariat, planning, gestion sportive, logistique, évènements sportifs et festifs, sponsoring, communication, finance.

C'est chaque jour, tous ensemble

(joueurs, entraineurs, coachs, parents)

que nous construirons l'esprit du club

et que s'exprimera le plaisir à partager ce sport collectif!